

COMPTE RENDU DE REUNION DU SPPPI MARDI 4 MARS 2008

➤ Site internet SPPPI Estuaire de l'Adour – JP Joignant / Rezo21

Présentation par Mme Dequeker (Présidente S3PI) et M. Joignant (Rezo 21)

Mme Dequeker remercie les journalistes présents pour la présentation de ce nouveau site (Sud-Ouest, Journal du Pays Basque et France Bleu Pays Basque)

La société Rezo21 (www.rezo21.net) a créé le site internet www.spppi-estuaire-adour.org ainsi qu'un logo :



Il symbolise à la fois les notions d'environnement et d'industries. Les 4 « pétales » représentent à la fois les 4 communes concernées par le SPPPI Estuaire de l'Adour (Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos) et les 4 collèges de cette association (administrations, collectivités, industriels et associations).

La page d'accueil présente de façon générale le SPPPI, avec accès aux coordonnées des 4 mairies et des entreprises de la zone par le biais des morceaux de puzzle.

La partie « arrêtés préfectoraux » permet de télécharger les 2 arrêtés préfectoraux de création du S3PI de septembre 1998 ainsi que les 2 arrêtés modificatifs de novembre 2006.

L'onglet « composition du SPPPI » donne, par collège, les entités membres du S3PI, leurs coordonnées, logo, les noms et fonctions de leurs représentants. Un lien vers les sites internet de chacun de ces membres est réalisé.

La partie « compte rendu des réunions » permet l'accès, par année, aux compte-rendus des réunions qui se sont tenues depuis 1999, ainsi qu'aux présentations faites par les différents intervenants.

Enfin un volet « Etudes » permet de télécharger les rapports d'études réalisées dans le cadre du S3PI depuis sa création.

Mme Dequeker rappelle qu'il existait 3 groupes de travail initialement (risques majeurs, eau et communication). Depuis la création du CLIC, dont la Présidente est Josette Duhart, il y a eu fusion de ces 3 groupes pour n'en former plus qu'un.

Tous les compte rendus et études ne sont pas encore accessibles, mais vont être mis en ligne progressivement dans les semaines qui suivent par la secrétaire du S3PI.

Mme Duhart annonce la création du logo du CLIC, décliné sur le même concept que le S3PI, afin de garder une cohérence et de rappeler la collaboration entre ces 2 entités depuis les arrêtés de 2006 :



Il est demandé aux participants de faire part de leurs suggestions.

Mme Birles suggère des liens vers d'autres sites, et plus particulièrement vers des sites donnant les arrêtés préfectoraux des industriels.

M. Amiel précise que ces arrêtés sont disponibles sur le site de la DRIRE.

(Un lien vers le site www.aquitaine.drire.gouv.fr est accessible depuis le site du S3PI)

Mme Courrèges propose un lien vers les sites internet des autres S3PI

Mme Dequeker précise qu'il existe 10 S3PI, dont 3 en Aquitaine. Au départ, l'information était diffusée par le groupe communication, mais elle restait interne aux membres du S3PI. Ce site permet une ouverture vers le public

et donc il paraît intéressant effectivement de faire des liens avec d'autres sites, dont ceux des autres S3PI pour favoriser les échanges et diffusions d'informations.

M. Pachon demande s'il est possible, comme pour les arrêtés préfectoraux, d'accéder aux résultats des auto-contrôles des entreprises.

M. Amiel rappelle la volonté de transparence de l'Etat à ce sujet et le projet effectivement de mettre en ligne ces données. A ce jour, seuls les arrêtés préfectoraux sont accessibles ou en cours de mise en ligne, mais prochainement, d'autres données seront sur le site de la DRIRE, y compris les résultats des auto-contrôles.

M. Dronneau et M. Ivandekics notent l'absence d'un module « contact » vers le S3PI et soulignent l'importance de ce « contact » pour le public, et plus particulièrement pour les personnes extérieures au S3PI qui ne savent pas forcément à qui s'adresser.

Mme Dequeker explique que dans un premier temps il a été décidé de ne pas mettre cet onglet pour des raisons de disponibilité. En effet une telle boîte aux lettres permanente demande beaucoup de temps afin d'apporter des réponses systématiquement et personnalisées. Actuellement, le site est en cours de finalisation afin qu'il rassemble tous les travaux réalisés au sein du S3PI depuis 1999, de façon simple, fonctionnelle et conviviale. Aujourd'hui c'est une «bibliothèque», mais une réflexion sur une boîte aux lettres pourra être menée dans quelques mois, une fois le site stabilisé, permettant ainsi plus d'ouverture vers l'extérieur.

M. Joignant réalise l'ouverture officielle du site.

Il est demandé aux personnes n'ayant pas transmis leur autorisation signée et leur photo pour le site de bien vouloir envoyer ces documents à l'adresse c.plagnot@bayonne.cci.fr afin de compléter les pages de composition du SPPPI.

➤ **Evaluation de l'impact de déchargements de navires sur l'Adour** (cf. présentation annexée)

Présentation par Mle Diribarne (Géociam) et M. Colibeu (CCI Bayonne Pays Basque)

Cette étude a été demandée par la CCI Bayonne Pays Basque afin de connaître l'impact des déchargements de vracs « secs » (engrais, tourbe,...) sur la zone de Tarnos.

Etant dans une zone touristique, à proximité de zones de baignades, une attention particulière est portée sur les envois et retombées de produits sur les quais, terre-pleins et dans l'Adour.

Pour cette raison, entre 2000 et 2003, s'est déroulée une étude de la qualité de l'eau de l'Adour concluant sur un niveau de pollution relativement bas, avec comme origines identifiées une pollution bactériologique provenant de l'agglomération et une pollution chimique provenant en majorité de l'amont.

Toutefois, dans le cadre de sa démarche environnementale, la CCI a souhaité s'assurer de l'impact que pouvaient avoir ses manutentions sur l'Adour.

Ainsi, au cours de l'année 2007, 33 campagnes de prélèvements et analyses adaptées aux produits manutentionnés, ont été réalisés pour les déchargements de navires. Ces prélèvements se faisaient en plusieurs points :

- 1 au milieu de l'Adour au niveau de la capitainerie
- 1 ou 2 au bord du quai au niveau du navire
- 1 au milieu de l'Adour au niveau du quai Delure
- 1 en amont, au niveau de la zone St Bernard.

En plus de ces analyses, 3 campagnes de « qualité globale » (prélèvements effectués en l'absence de bateau sur une semaine) ont été réalisées afin de servir de référence et de voir si les déchargements ont une influence rémanente ou non.

Le référentiel utilisé dans le cadre de cette étude pour interpréter les résultats est le SEQ – Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau des rivières). Ce référentiel, construit par rapport à un milieu « référence » s'apparentant plutôt à une petite rivière de montagne, est à ce jour le seul référentiel existant ; d'autres référentiels, notamment pour tenir compte des caractéristiques d'un estuaire, sont en cours d'élaboration mais ne sont toujours pas finalisés.

Le SEQ établit également des règles précises, comme les fréquences de prélèvements, qui n'ont pu être appliquées strictement dans le cadre de cette étude, le but étant d'intervenir lors des déchargements de navires.

C'est pourquoi ce référentiel est utilisé à titre indicatif.

Le SEQ définit 5 classes de qualité (du bleu au rouge).

L'ensemble des résultats obtenus sont présentés (cf. présentation annexée)

Les conclusions générales de cette étude sont :

- constat d'une augmentation des concentrations en bord de quai, au niveau du déchargement du navire, relativement peu importante et n'entraînant quasiment jamais un changement de classe selon le SEQ
- l'impact relevé est très localisé et non permanent
- l'impact est lié aux rejets diffus et aux produits canalisés lors de nettoyages ou épisodes pluvieux, c'est pourquoi il est important d'assurer un état de propreté des quais
- pas d'effet notable sur la qualité globale du cours d'eau.

Même si l'impact est limité, la CCI BPB entreprend des actions pour réduire encore cet impact.

Actions déjà menées :

- travail mené sur les bennes des grues pour diminuer les envols et pertes de produits en les rendant le plus étanches possibles, sachant que les produits n'ont pas tous les mêmes caractéristiques physiques (plus ou moins pulvérulents)
- mise en place de viroles sur une trémie permettant de retourner le courant d'air entraînant les poussières vers la trémie (résultats pas complètement satisfaisants)
- mise en place d'équipements de traitement des eaux de pluie et lessivage sur les terre-pleins (débourbeurs couplés à séparateurs hydrocarbures) ; cependant, le quai comprenant des événements permettant l'évacuation de l'air lors des montées de marées, ces équipements ne peuvent être mis en place sur la partie bord à quai.
- Des essais de matériel de balayage ont eu lieu courant 2007 afin d'assurer la propreté des quais : cet essai n'a pas donné satisfaction. Le nettoyage est assez simple par temps sec et lorsque le produit est sec, par contre lorsqu'il pleut et que le produit est mouillé, le balayage est plus compliqué et des problèmes de colmatage apparaissent.
- Un travail a été initié, en partenariat avec les manutentionnaires, pour organiser le balayage et nettoyage des quais. Une fois le quai balayé, le lessivage par l'eau de l'Adour reste le seul moyen efficace à ce jour pour assurer une finition du nettoyage des quais. Ce nettoyage est indispensable pour pouvoir assurer la sécurité des personnes circulant et travaillant sur ces zones.

M. Droneau précise qu'en plus de l'intérêt environnemental du balayage, l'aspect économique de la récupération d'un maximum de produit est important puisque le taux de valorisation des engrais est de l'ordre de 600 à 700 € la tonne.

Actions à venir :

- projet commun aux industriels et à la CCI de créer une zone de déchargement par bandes transporteuses confinées dans des enceintes : ainsi le produit passe du bateau sur les bandes et des bandes dans les entrepôts, sans utilisation de camions. Les envols et pertes de produits seront ainsi amplement diminués.
- Achat en cours d'une grue équipée d'une trémie dépoussiérante

Même si l'impact sur l'Adour n'est pas considérable, le travail se poursuit pour apporter encore des améliorations.

M. Secret demande si la trajectoire des particules en suspension dans l'air a été étudiée et a un impact sur Boucau.

M. Colibeau : A ce jour, aucune remarque n'a été faite à ce sujet par les riverains ou la ville de Boucau, il n'y a pas d'impact perçu.

Mme Duhart ajoute que sur Boucau se sont surtout les envols de rafles de maïs qui sont notées.